

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)

Présenté par Monsieur Benoit Gratton, président du conseil de l'ACIG

Longueuil, le 16 novembre 2010

A. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ACIG

L'Association des Consommateurs Industriels de Gaz (ACIG), fondée en 1973, a pour mandat de représenter les intérêts d'importants consommateurs industriels de gaz établis au Québec, en Ontario et au Manitoba. L'Association compte présentement environ trente (30) membres dont environ une douzaine sont situés au Québec.

Les membres de l'ACIG sont d'importants consommateurs de gaz naturel qu'ils utilisent comme combustible dans leur procédés de fabrication, pour produire de la chaleur ou de la vapeur, ou encore comme matière première dans le cas particulier des fabricants de produits chimiques.

Les membres de l'ACIG sont concentrés dans le secteur primaire de l'économie du Québec, notamment les pâtes et papier, l'extraction et l'affinage de métaux, la sidérurgie, les produits chimiques, la transformation alimentaire et la fabrication en général. Les membres de l'ACIG emploient collectivement des milliers de Québécois et un nombre encore plus important d'emplois découlent de l'activité économique qu'ils génèrent.

L'ACIG a pour objectifs principaux de représenter les intérêts de ces grandes industries consommatrices de gaz auprès de tous les paliers gouvernementaux et des organismes de réglementation en matière de transport et de distribution de gaz naturel au Canada.

B. APERÇU DU MARCHÉ DU GAZ NATUREL AU QUÉBEC

La quasi-totalité du gaz naturel qui est présentement consommé au Québec provient de sources de production situées dans l'Ouest canadien, principalement en Alberta. Pour avoir accès à ce gaz naturel, les consommateurs du Québec doivent payer non seulement les tarifs de distribution de Gaz Métro (ou ceux de Gazifère Inc. dans la région de Hull-Gatineau) mais également les tarifs de transport sur le pipeline de TransCanada Pipelines (TCPL) qui achemine le gaz de l'Alberta jusqu'à la frontière du Québec. Au cours des dernières années, ces tarifs de transport se sont avérés non seulement élevés mais également très instables au point de devenir une source importante de préoccupation pour les consommateurs du Québec.

Il ne faut pas perdre de vue que l'hydro-électricité, l'énergie solaire ou encore l'éolien ne peuvent, à eux seuls, combler tous les besoins du Québec en énergie. Depuis plusieurs années, le gaz naturel occupe une place importante pour alimenter non seulement les besoins du secteur industriel mais également les marchés commerciaux, institutionnels et résidentiels.

De plus, il faut mentionner que le gaz naturel constitue, et de loin, l'énergie fossile la moins polluante de toutes pour les besoins opérationnels de la grande industrie, particulièrement lorsque l'on la compare au mazout ou au charbon. Et ces avantages ne sont pas limités aux seuls besoins opérationnels; à titre d'exemple, mentionnons que certaines industries, dont certains membres de l'ACIG, considèrent présentement convertir leur flotte de camions et autres équipements lourds au gaz naturel plutôt que de continuer à utiliser du diesel qui est beaucoup plus polluant.

C. LE BESOIN POUR UNE NOUVELLE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT AU QUÉBEC

Les clients industriels du Québec ont toujours été préoccupés par leur situation géographique en bout de ligne du réseau intégré de TransCanada et du fait qu'ils dépendent largement de sources d'approvisionnement situées dans l'Ouest du Canada. Dans ce contexte, on peut comprendre que, pour les consommateurs du Québec, la venue de nouvelles sources d'approvisionnement situées davantage à proximité du Québec constitue une excellente nouvelle.

En effet, on comprendra que, pour l'Association des Consommateurs Industriels de Gaz considère, la venue de nouvelles sources d'approvisionnement à proximité du Québec contribuera grandement à augmenter la sécurité et la diversification de leurs approvisionnements tout autant que celle des autres utilisateurs du réseau intégré de TransCanada.

En premier lieu, la venue de ces nouvelles sources d'approvisionnement comporterait l'avantage important, pour l'ensemble de la clientèle, d'introduire une saine concurrence au niveau du prix de la molécule (qui n'est pas réglementé), ce qui, en principe, devrait lui assurer des approvisionnements à moindre coût.

En second lieu, l'ACIG considère que l'accès à des sources d'approvisionnement de gaz naturel situées ici au Québec contribuerait également à leur faire économiser les frais de transport de plus en plus importants qu'ils doivent encourir pour faire transporter le gaz des sites de production situés dans l'Ouest canadien jusqu'à la frontière du Québec.

Dans ce contexte, on comprendra que les clients industriels du Québec sont favorables à ce que le gouvernement du Québec encourage l'exploration et la production du gaz de schiste en territoire Québécois pour la bonne et simple raison que l'apparition de ces nouvelles sources de production comporte des avantages indéniables pour eux, non seulement au niveau de leur sécurité d'approvisionnement mais également au niveau des coûts de celles-ci. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que les coûts d'approvisionnement en gaz naturel constituent une composante importante des coûts d'opération de la quasi-totalité des industries concernées et que, par voie de conséquence, toute fluctuation dans cette catégorie de coûts a inévitablement un impact important sur la capacité concurrentielle de ces industries créatrices d'emplois.

L'ACIG reconnaît toutefois que cette nouvelle source d'approvisionnement ne doit pas être exploitée de manière irresponsable et que le gouvernement du Québec ne devrait l'autoriser que s'il est établi que cette activité industrielle est sécuritaire d'un point de vue environnemental.

N'étant pas eux-mêmes des experts en matière environnementale, les membres de l'ACIG ne peuvent pas se prononcer de manière éclairée, dans un sens comme dans l'autre, sur les impacts environnementaux que pourrait entraîner le développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

Ainsi, l'intervention de l'ACIG auprès de cette commission d'enquête ne doit pas être interprétée comme un appui inconditionnel à l'exploration ou la production des gaz de schiste mais bien plutôt comme une confirmation du fait que, si cette industrie peut être exploitée d'une manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement, il y a définitivement un besoin réel au Québec pour cette nouvelle source d'approvisionnement.

Merci de votre attention,

Benoit Gratton